



RENONCIATION DE RECONNAISSANCE PARENTAL

Par **ESPINACO**, le **21/10/2009** à **21:06**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si juridiquement un contrat de gré à gré ou entériné par un Tribunal peut reconnaître le renoncement de reconnaissance parental d'un père biologique, ou comment faire ?.

La mère vivant seule avec son enfant et désirant en assumer la garde et l'éducation sans réclamer de pension.

Elle accepterait de donner des nouvelles au père, de lui laisser le voir que de temps en temps.

Il est bien évident que les 2 parties seraient d'accord.

REMERCIEMENTS